

Commune de LA SURE EN CHARTREUSE (Isère)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal N° 2024-93 en date du 26-07-2024

Madame le Maire de LA SURE EN CHARTREUSE ouvre une enquête publique

A la mairie de LA SURE EN CHARTREUSE 1 place des Charminelles St-Julien de Ratz
38134 LA SURE EN CHARTREUSE

DU 26 août 2024 à 15 heures AU 27 septembre 2024 à 18 heures

Révision du Plan Local d'Urbanisme et mise à jour du zonage d'assainissement

Le dossier d'enquête est déposé en mairie (aux heures d'ouvertures) et sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête :

- Les lundis, mardis, de 15h à 17h
- Les mercredis, de 15h à 18h
- Les jeudis, de 10h à 12h
- Les vendredis de 15h à 19h

Ou les adresser par écrit à l'attention de Mr Gilles DU CHAFFAUT chargé de la fonction de commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie et ou par mail aux adresses suivantes avec la mention « commissaire enquêteur » :

enquete-publique-5531@registre-dematerialise.fr (concernant la révision du PLU),
enquete-publique-5544@registre-dematerialise.fr (concernant le zonage d'assainissement)

en vue de les annexer aux registres.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de LA SURE EN CHARTREUSE pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

mercredi 28 août 2024 de 15h00 à 17h00

vendredi 6 septembre 2024 de 16h00 à 18h00

vendredi 20 septembre 2024 de 16h00 à 18h00

vendredi 27 septembre 2024 de 16h00 à 18h00 (clôture de l'enquête)

Le dossier est également consultable sur les sites internet suivants :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5531> (concernant la révision du PLU),
<https://www.registre-dematerialise.fr/5544> (concernant le zonage d'assainissement)

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que des informations relatives à cette enquête auprès de Madame le Maire de La Sure en Chartreuse (04 76 56 31 20 / urbanisme@lasurenchartreuse.fr).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de LA SURE EN CHARTREUSE pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés par voie électronique aux adresses suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5531> (concernant la révision du PLU),
<https://www.registre-dematerialise.fr/5544> (concernant le zonage d'assainissement)

Au terme de l'enquête, le projet de révision du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE, pourront éventuellement être modifiés et les décisions d'adoption des projets seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête sont contenues dans le dossier.